



RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 03-2024

Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment à la Léchire

La commission ad hoc (en l'occurrence la commission des espaces publics, ci-après «la commission»), représentée par M. Rollier (président), Mme Valérie Baud Mermoud et MM. Patrick Magnenat, Damien Saugy, Christian Muster et Sébastien Heyraud, s'est réunie le lundi 5 février 2024 à la maison de commune en présence de la commission des finances ainsi que de MM. Jean-François Pollien (Syndic), Thierry Buttin et Sébastien Durussel (municipaux).

Lors de cette séance, MM. Pollien, Buttin et Durussel nous ont présenté le préavis cité et ont répondu à nos différentes questions. La commission s'est ensuite concertée et a statué sur ce préavis à l'unanimité des membres présents.

Le contexte de cette demande d'investissement sans crédit d'étude, car le temps presse, est le suivant : les « Petits Tartreux » accueillent actuellement 14 enfants, cependant la Municipalité a décidé de ne pas inclure le maintien de la garderie dans la future structure du Bornalet et propose de réunir sur le site de la Léchire les différentes structures préscolaires, parascolaires et scolaires. La garderie de Penthaz, actuellement en gestion privée, intégrerait le réseau AJERCO et passerait à un accueil de 22 enfants. Aussi, pour accroître et diversifier les offres sportives et sociales, la Municipalité propose d'intégrer une salle polyvalente sous la future garderie ; la construction discutée ici, d'un nouveau bâtiment à la Léchire, modifie le projet de restauration du terrain de foot (Préavis N° 03-2023), rendant impossible son déplacement prévu initialement et demandant un ajustement des zones éclairées.

Il en ressort pour le futur de la garderie que :

- le nombre de 22 enfants correspond au nombre de place maximum autorisés par commune selon le règlement de l'AJERCO ; effaçant ainsi notre préoccupation de devoir augmenter cette capacité, comme cela a été le cas pour l'UAPE (Préavis N° 01-2024)
- la Municipalité négocie actuellement la reprise des 14 places des Petits Tartreux ainsi que des employés
- les plans présentés dans le préavis ont été déclarés 100% compatibles avec le règlement AJERCO
- l'aménagement extérieur (pour le préscolaire) reste une préoccupation ; en effet, l'augmentation de la capacité de l'UAPE (de 24 à 48 enfants) ainsi que les 22 enfants en garderie auront besoin d'extérieurs qui ne sont pas encore détaillés dans le présent préavis et doivent être traités prioritairement par la Municipalité

Il en ressort pour la salle polyvalente que :

- l'étude détaillée du besoin et des affectations concrètes de la salle polyvalente manque, car elle aura une utilisation parallèle à la salle du Conseil, la salle du Bornalet (actuelle ou future) et de la buvette du terrain de foot
- son utilisation régulière par l'ASIVenoge comme salle de rythmique est une base intéressante
- le potentiel de développer des sociétés de l'USL, qui doit être sollicitée pour réflexion et pour en faire la promotion
- un système de location pour les tartreux ainsi que les habitants des alentours devrait être mis en place permettant un revenu, certes modeste, mais bienvenu.

En outre, la commission souhaite que la Municipalité réfléchisse à l'aménagement du terrain de foot d'entraînement à son emplacement actuel derrière le terrain de match. Le développement d'un espace de récréation pour les nouvelles constructions d'accueil semble évident. La création d'un terrain de basket 3x3, plusieurs fois sollicité en conseil et le déplacement du skatepark dans cette zone, devrait permettre d'agrandir le parking actuel et d'ainsi créer un pôle sportif et récréatif, dynamisant ce nouvel espace.

En conclusion, malgré les préoccupations mais à l'unanimité des membres présents, la commission propose au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis municipal n°03-2024 concernant le crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment à la Léchire.

Penthaz, le 20 février 2024

Le président



Stéphane Rollier

Le rapporteur



p.o. Sébastien Heyraud